

Visio avec la Direction Générale – 9 juillet 2021

Une audio initialement prévue avec la directrice générale... finalement retenue à Agen. L'occasion de balayer l'actualité de la DGCCRF, mais aussi de faire un focus sur l'affectation des stagiaires. Avec à la clé une révolution en vue ?

Point sur la situation sanitaire

Solidaires a soulevé la problématique des ASA « vaccination » en DDI : une fois de plus cela a été compliqué... et les difficultés venaient parfois de cadres CCRF ! [La dernière circulaire DGAFP](#) devrait toutefois régler les problèmes... Mais ne présageons pas des efforts de certains SGC et hiérarchie pour créer des problèmes là où il n'y en a pas !

Solidaires a souligné au passage la demande de nos camarades des Antilles pour développer les formations et surtout les JTR en visioconférence au moins pendant la fin de cette crise sanitaire ceci afin de leur éviter décalage horaire, tests PCR et les 7 heures avec le masque pendant le vol. Ce type de fonctionnement pourrait, après échange entre les équipes formation et les agent-es domien-nes, être maintenu si le bilan est jugé satisfaisant.

La DG a donné un accord de principe en reconnaissant la forte demande venant des Antilles, tout en soulignant l'importance de maintenir des formations en présentiel. Elle s'est également déclarée en faveur d'une meilleure prise en compte des différents fuseaux horaires pour certaines réunions en visio (par exemple, une réunion d'une demi-journée pourrait commencer à 14 h plutôt qu'à 9 h 30).

Télétravail

La mise en œuvre des derniers textes Fonction publique est variable selon les services : en AC et dans les SCN, [l'instruction IN/2A/RH/018 « Télétravail en administration centrale et dans les services à compétence nationale »](#) vient d'être mise à jour et reprend les dispositions du décret 2020-524 du 5 mai 2020, en attendant celles de l'accord Fonction publique prévoyant une prise en charge d'une partie des frais induits par le télétravail.

Situation similaire dans les DDPP et DDETS-PP, un texte venant de passer au CT des DDI.

En D-R-I-EETS les ministères sociaux attendent la signature de l'accord Fonction Publique pour mettre à jour leurs textes et reprendre les dispositions du décret de 2020.

Campagnes d'Évaluation et de promotion

Petite surprise sur les campagnes d'évaluations et de promotion, où la DG a admis le bien-fondé des observations de **Solidaires** sur le besoin de mieux anticiper la campagne des promotions 2022, et de mieux préparer l'évaluation 2022.

Solidaires dénonçait l'absence, par une partie de l'encadrement tant en DDI qu'en Pôle C, de la prise en compte, ou d'une faible prise en compte, de la crise sanitaire et des alertes ETO à l'occasion de la campagne d'évaluation. La DG a admis le besoin de faire passer certains messages auprès de l'encadrement, et réfléchit à la tenue de webinaires pour diffuser certaines consignes, par exemple sur le besoin de s'adapter aux situations exceptionnelles... Gageons tout de même qu'on retrouvera quand même certain-es bon·nes client-es pour n'en faire qu'à leur tête !

Solidaires a également pointé du doigt le flou sur le formalisme, ou non, à respecter pour les CV et lettres de motivations demandées pour les promotions au choix de B en A.

La Direction Générale s'est engagée à faire un bilan, sur la forme et le fond, après le prononcé des promotions (prévu en octobre) comme ce qui se fait pour les jurys de concours, avec des recommandations pour l'année suivante.

La campagne de candidature à l'emploi d'IE sera elle lancée à la rentrée.

Enfin, la DG est en train d'étudier la problématique des primes de restructuration pour les déménagements occasionnées par les dernières réformes de l'organisation territoriale de l'Etat. Il s'agit de dispositions interministérielles qui s'appliquent, avec des effets pécuniaires le plus souvent (très) limités.

Programmation des enquêtes - PNE

Solidaires a une nouvelle fois dénoncé un PNE pas vraiment allégé après une année et demie marquée par la crise sanitaire, des demandes préfectorales et des alertes à répétition.

Pas de scoop, ce constat n'est pas partagé par la DG, qui en appelle au discernement de l'encadrement pour privilégier les enquêtes à fort impact sur celles à faible impact. Un discernement que **Solidaires** ne considère pas comme étant la chose la mieux partagée à la DGCCRF ! La règle est de demander d'abord de faire des stats à tout prix, et par-dessus tout de faire de belles enquêtes. Bref, le beurre, l'argent du beurre et le sel en prime !

La DG a annoncé que les arbitrages sur la volumétrie du PNE serait rendus la semaine prochaine du 12 juillet, à partir de remontées des régions.

Petite surprise, la DG a admis à mots couverts certains problèmes d'encadrement, en promettant que la capacité à apprécier l'impact du travail des agent-es est un sujet récurrent en séminaire des cadres.

La DG a annoncé également que le PNE, une merveille qui nous serait enviée par d'autres directions (note de **Solidaires** : on peut leur laisser !), va évoluer en 2022 pour être moins rigide, moins obligatoire, et laisser des espaces de souplesse pour faire mieux... **Solidaires** est curieux de voir ce mouton à 5 pattes !

Solidaires a toutefois insisté sur les besoins de formations qui vont avec les nouvelles demandes de la DG, laquelle met en avant une évolution du catalogue de formations depuis 2020, avec notamment des FP sur la traçabilité et la compta matière. **Solidaires** a également dénoncé la multiplication des TN exploratoires, particulièrement chronophages et aux retombées parfois inexistantes...

Oxyde d'éthylène

La situation chaotique est reconnue par la DG, puisque toutes les matières premières agricoles d'origine étrangère et venant par bateau sont susceptibles d'être contaminées, et que les produits concernés sont utilisés partout.

Sur le fond c'est politique... la France attend toujours une position de l'UE sur la détermination du taux de détectabilité (en particulier dans les produits transformés).

Si l'intérêt des consommatrices et consommateurs n'a pas été évoqué, les conséquences sur la santé économique des entreprises sont au cœur de la bataille qui se joue à Bruxelles.

Concernant l'Unité d'Alerte, la DG a annoncé la prolongation des vacataires, et « faire le nécessaire » pour des recrutements. Il faut espérer que les renforts arrivent le plus vite possible étant donné la situation de l'UA, et son rôle centrale dans le dispositif des alertes et des crises. La DG a répondu à la demande de Retex de **Solidaires** qu'une mission sur le sujet était déjà

confiée à Jean Fouché, Inspecteur Général des Services, avec pour double objectif éteindre l'incendie (pas avec un verre d'eau, on espère), et de faire des propositions pour l'avenir.

Les organisations syndicales peuvent demander à être entendues et à participer au retour d'expérience : vous pouvez donc continuer à faire remonter vos observations et revendications à **Solidaires**, nous relaierons !

Enfin, si la crise causée par l'utilisation de l'oxyde d'éthylène a une conséquence positive sur la DGCCRF, c'est sur le partage des missions SSA avec l'Agriculture, même si le sujet vient d'être remis sur le tapis par le Conseil d'Etat [dans son rapport « sur les pouvoirs de contrôle et d'enquête de l'administration vis-à-vis des entreprises et des citoyens »](#). En effet, la crise de l'OTE a sérieusement refroidi les ardeurs de l'Agriculture, qui préfère laisser la DGCCRF se débrouiller avec ce sujet brûlant... mais comme avec les précédents d'ailleurs...

Pour **Solidaires**, le Conseil d'Etat ferait peut-être mieux de s'intéresser au recul incessant des libertés publiques qu'à un sujet qu'il ne maîtrise pas vraiment (et même pas du tout !).

Affectations des stagiaires

En préalable à ce groupe de travail pour lequel la DG n'avait communiqué aucun document, **Solidaires** a insisté sur le fait que la situation actuelle est source de nombreuses tensions, cette année en a encore été la preuve. Au-delà du nombre de recours au classement, force est de constater que des collègues stagiaires ont préféré « choisir » des affectations qui ne leur convenaient pas mais qui étaient pour eux « moins pires » que d'autres...

Solidaires a également dénoncé la course au bachotage, encouragée par la direction sous couvert de performance, et que le climat délétère que cela peut engendrer est pour le moins nuisible aux apprentissages, à l'esprit de corps et à la cohésion des promotions...

Solidaires a rappelé ses revendications principales pour les affectations en sortie d'école :

- L'auto-affectation ne doit pas être écartée, à la condition d'une part d'être expliquée par l'Ecole dès le début de la scolarité, et d'autre part que soient définis des critères de départage en cas de situations nécessitant d'y recourir ;
- L'introduction de critères sociaux satisfait une revendication de **Solidaires**, qui à son congrès de 2018 revendiquait « ... *une affectation déconnectée de la notation et basée sur des règles de priorités calquées sur celles utilisées pour les mutations* » ;
- La prise en compte de tout ou partie des notes obtenues « à date » est écartée par **Solidaires** pour des raisons en lien aussi bien avec la cohésion de groupe que du risque d'inégalités de traitement engendrées ;
- La prise en compte des notes ou du classement au concours paraît moins problématique.

La DG a admis que dans les faits cette année les affectations avaient reposé sur le classement des notes de stage « à date ». Les tensions générées imposent de revoir le système pour dissocier les affectations du classement. Pour cela, les affectations se feraient sur la base du classement au concours, ce qui dissocie la formation et l'acquisition des connaissances de l'affectation.

La DG fait en effet le constat que le classement n'a pas d'effet significatif sur le choix des directions. Par exemple le dernier stagiaire pris en administration centrale était 51^{ème} sur 85, et à Paris le classement retenu allait des 5 premières places aux 5 dernières...

Avec un classement selon le concours d'entrée, l'interclassement entre les différentes filières se ferait de la manière suivante :

- Les premier-es et dernier-es de chaque filière, comme tous les ex aequo qu'il pourrait y avoir par la suite, seraient départagé-es selon les épreuves communes : en premier l'épreuve écrite, puis s'il y a égalité le grand oral, et enfin l'âge.
- Dans chaque filière, un rang de classement « proportionnel » au nombre de places dans

la filière est calculé, puis les admis·es aux 3 filières sont ainsi reclassé·es.

Si ce n'est pas très clair, **Solidaires** a demandé à la DG de communiquer une note explicative afin de pouvoir se prononcer sur le mécanisme... et vous tiendra informé·es du dossier.

Concernant les modalités pratiques des affectations, la DG entendait le faire le plus tôt possible dans l'année, en laissant quelques jours aux stagiaires pour prendre connaissance des résidences proposées.

Par contre, la DG ne voit pas comment il est possible de tenir compte de critères sociaux, d'autant que les syndicats divergeaient sur ce point lors du précédent groupe de travail.

Enfin, concernant la scolarité proprement dite :

- L'affectation étant distincte de la formation, l'école devrait se focaliser sur la scolarité, et l'évaluation de l'acquisition des compétences (et non plus sur le classement).
- L'école réaliserait une « adaptation pédagogique » à la prise de poste, relativement courte (15 jours environ).
- Il pourrait y avoir des notes éliminatoires comme sur le stage pratique par exemple.
- Pour ces stages pratiques, la fonction de maître de stage devrait être professionnalisée, pour éviter des traitements par trop disparates selon les directions (et peut-être aussi prévenir d'éventuels dérapages, mais la DG ne s'est évidemment pas avancée sur ce terrain).
- Pas de titularisation si des stagiaires n'ont pas le niveau... mais la possibilité de prolongations de stages est maintenue, avec éventuellement un changement de direction de stage si c'est la note de stage qui pose problème.
- La DG souhaiterait « récompenser » de manière honorifique les stagiaires « exceptionnel·les » avec par exemple des « mentions ».

Solidaires a annoncé qu'il était impossible de se prononcer sans avoir le contenu précis du dispositif proposé, mais a tenu à faire quelques remarques :

- La dissociation entre affectation et note de scolarité est a priori une évolution positive.
- La liste des postes ne doit pas être trop avancée, pour ne pas bousculer le calendrier des mutations, lequel a été récemment retardé dans l'année. La DG en a convenu, la liste des postes ne serait pas disponible avant début mai au moins. Car joie des calendriers interministériels, les avis des directions sont désormais repoussés du 31 mars au 30 avril !
- L'absence de prise en compte des critères sociaux (une revendication de congrès de **Solidaires**) va poser problème, en générant des difficultés pour nombre de collègues et, dans la foulée, des demandes de mutations pour y remédier tant bien que mal.
- Sur le déroulé de la scolarité, la formation doit être généraliste. Quant à la volonté d'identifier « des stagiaires d'exception... **Solidaires** a fait part de sa franche méfiance à l'égard d'un tel dispositif qui va encore diviser les collègues, à l'inverse de l'esprit de corps qui devrait être recherché !

La DG s'est engagée à formaliser son projet pour les affectations, et à le présenter dès septembre pour une mise en œuvre immédiate.

Enfin, interrogée par **Solidaires** sur la réalisation d'appels aux listes complémentaires des concours, pour la promotion 2021-2022, l'ENCCRF a répondu par la négative. La cause en serait les règles budgétaires sur les « faux externes » et « faux internes » qui font qu'on ne peut procéder automatiquement aux appels sur liste complémentaire en cas de désistement... Pour **Solidaires**, il est nécessaire de procéder à tous les recrutements nécessaires, étant donné le sous-effectif endémique et mortifère que connaît la DGCCRF !